

Numéro de dossier :1123779006	
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet	Adopter un règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary, en vertu du paragraphe 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791 chemin Queen-Mary.

-- Signé par Daniel LAFOND/MONTREAL le 2012-10-01 15:11:36, en fonction de /MONTREAL.

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de
l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Numéro de dossier :1123779006